

RAPPORT DU COMITÉ

Le MARDI 1^{er} juin 1965.

Le Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le bill C-98 intitulé: «Loi instituant la retraite des membres du Sénat» a, suivant l'ordre de renvoi du 27 mai 1965, étudié ledit bill et en fait rapport, sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président suppléant,
T. D'ARCY LEONARD.